Le Grain Libre

Identification de l'initiative

Nom de la structure / du projet	Localisation	Année de création	Contact
Le Grain Libre	5 Route du Coudray - 37600 Saint-Jean-Saint-Germain	2015	Sylvie PINAULT contact@legrainlibre.fr

Origine et gouvernance

Qui est à l'initiative ?	Type de structure
6 fermes en céréales sous polyculture élevage qui se connaissaient déjà autour d'un groupe d'échange sur les semences paysannes, animées par l'ADEAR37	Un collectif de producteurs

Statut et modèle économique

Forme juridique	Sources de financement	Chiffre d'affaires
Association loi 1901	Revenus liés à l'activité Aides publiques / subventions ?	Non communiqué

Type d'actions menées

1. **Transformation** : nettoyage des céréales, passage au moulin, ajoute de l'eau à la farine pour créer les torsades, séchage
2. **Vente :** un prestataire pour la facturation, préparation de commandes…

Fonctionnement opérationnel

Comment se déroule la récupération ?	Périmètre de collecte des produits bruts	Logistique
Les fermes membres s'entendent sur les volumes de céréales à livrer pour leur collectif le Grain Libre.	Dans leurs propres fermes situées dans le Sud du département de l'Indre-et-Loire.	Les cinq agriculteurs bio de Grain Libre : Bernard et Sylvie Baranger (Manthelan), Sophie et Stéphane Crépin (Loches), Jean-Baptiste Jamin et Hélène Gillard (Loches), Catherine, Marion et Pascal Joubert (Betz-le-Château), Vincent Philippon et Claire Meslon (Nouans-les-Fontaines). Un salarié à temps plein pour la fabrication Un prestataire pour la partie facturation, préparation de commandes…

<table>
<tr><td>Parties prenantes</td><td colspan="3">Association Grain Libre / 6 fermes en AB / Cantines scolaires du département Estivin (grossiste primeur proposant une gamme bio et transformation en 4ième gamme) / ADEAR 37 / Groupement des Agriculteurs Bio de Touraine / AMAP / Consommateurs</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Finalité</td><td colspan="2">Objectifs principaux</td><td>Publics bénéficiaires</td></tr>
<tr><td colspan="2">Valoriser collectivement leurs variétés paysannes de blé
Circuits-courts : maitriser l'ensemble de la chaîne, du champ à la transformation</td><td>Scolaires
Membres AMAP
Consommateurs</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Activités commerciales</td><td>Vente de produits transformés ?</td><td>Types de débouchés</td><td>Volume de produits traités</td></tr>
<tr><td>Torsades artisanales à partir de blé tendre</td><td>Toute la production est vendue dans le département de l'Indre-et-Loire :

Vente dans des magasins spécialisés
Sur le marché de Loches
Vente aux particuliers via les AMAP

Vente à 10 collèges : collège de Bléré…
Vente à la cuisine centrale de Fondettes</td><td>Un salarié à 30h/semaine et 1 prestataire à 15h/semaine

2018 : objectif atteint de produire une tonne de pâtes par mois</td></tr>
<tr><td>Description synthétique</td><td colspan="3">L'association Le Grain Libre développe des activités autour de la transformation alimentaire afin de valoriser les productions agricoles locales. Elle regroupe cinq agriculteurs biologiques qui mutualisent leurs productions afin de les commercialiser au sein du Grain Libre. Cette démarche permet de favoriser les circuits courts tout en apportant une valeur ajoutée aux produits agricoles du territoire. L'association contribue également à renforcer la coopération entre producteurs locaux et à promouvoir une alimentation plus durable.</td></tr>
<tr><td>Enjeux et questions soulevées</td><td colspan="3">- La coordination entre les producteurs : le fonctionnement collectif nécessite une bonne organisation entre les agriculteurs pour gérer les productions, les volumes et la répartition du travail.
- La régularité de l'approvisionnement : les productions agricoles étant soumises aux saisons et aux aléas climatiques, les quantités disponibles peuvent varier au cours de l'année.
- Le respect des normes sanitaires : la transformation alimentaire impose des règles strictes d'hygiène, de traçabilité et de sécurité alimentaire.</td></tr>
</table>

	- Le temps de travail supplémentaire : les agriculteurs doivent concilier leur activité agricole avec les tâches liées à la transformation et à la commercialisation. - La diversification de la clientèle : l'association peut rencontrer des difficultés à élargir ses débouchés au-delà d'une clientèle locale déjà sensibilisée aux circuits courts. - Les besoins en investissements : le développement de nouveaux produits transformés peut nécessiter des équipements supplémentaires et des financements importants. Besoin de subventions ?